

Secrétariat ouvert les : lundis et mercredis matins : 10h - 12h et les vendredis après-midis : 14h30 - 16h30.

COMMENT DECLARER SON CHIEN CATEGORISE EN MAIRIE ?

Cadre juridique : Chiens dangereux - nouvelle réglementation :

La loi du 20 juin 2008, renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux, **rend obligatoire l'évaluation comportementale ainsi que la formation des propriétaires ou détenteurs de chien de 1ère ou 2e catégorie.**

A la demande du Maire, l'évaluation comportementale et la formation peut également concerner les chiens mordeurs ou susceptibles de présenter un risque pour les habitants ou les animaux domestiques.

VOICI LA PROCEDURE A SUIVRE AFIN DE DEMANDE VOTRE PERMIS DE DETENTION:

Vous détenez un chien de 1ère ou 2e catégorie ? Vous devez faire une demande de permis de détention à la l'accueil de la Mairie de Pouilley-Français - 10 place de la Mairie - 25410 POUILLEY FRANÇAIS.

Vous devrez vous munir des pièces suivantes :

- Formulaire de demande de permis de détention dûment rempli ([Cerfa 13996*01](#))
- N° de tatouage ou puce
- Certificat de vaccination antirabique
- Certificat d'assurance
- Certificat de stérilisation (chien de 1ère catégorie)
- Evaluation comportementale
- Attestation d'aptitude

Le permis de détention sera délivré sous forme d'arrêté municipal fournit par Mr le Maire de Pouilley-Français.

Ce document nécessitant la signature de l'élu, il sera remis à l'intéressé la semaine suivante.



Dossier de demande de délivrance d'un permis de détention d'un chien catégorisé

Propriétaires ou détenteurs d'un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie (Article L. 211-14 du code rural)

Ce formulaire vous permet de demander la délivrance d'un permis de détention d'un chien de 1^{ère} ou de 2^{ème} catégorie en application de la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

Votre demande est à adresser, accompagnée des pièces justificatives, à la mairie de votre commune de résidence.

Après instruction de votre dossier par la mairie et si la décision est positive, vous pourrez retirer le permis de détention demandé à la mairie de votre domicile, muni du passeport européen pour animal de compagnie de votre chien.

Merci de compléter intégralement votre formulaire et de le signer

Chaque chien de 1^{ère} ou de 2^{ème} catégorie pour lequel vous sollicitez la délivrance d'un permis de détention doit faire l'objet d'un formulaire distinct

1. identification du propriétaire ou du détenteur

Madame Mademoiselle Monsieur
QUALITÉ : Propriétaire OU : Détenteur
NOM de naissance :
NOM d'époux(se) :
Prénom(s) :
Né(e) le : À :
Adresse personnelle :
Téléphone (facultatif) :
Courriel (facultatif) :

2. Informations relatives au chien

SEXE : Mâle Femelle
 1^{ère} catégorie OU : 2^{ème} catégorie
Race ou Type :
N° de pedigree si LOF :
Date de naissance :
 Numéro de tatouage : Effectué le :
OU :
 Numéro de puce : Implantée le :
Vaccination antirabique effectuée le : Par : Département :
Stérilisation (1^{ère} catégorie) effectuée le : Par : Département :
Évaluation comportementale effectuée le : Par : Département :
Classement en niveau de risque : 1 2 3 4

3. Pièces à fournir en photocopie recto

- Identification du chien (photocopie de la carte d'identification).
 - Certificat de vaccination antirabique en cours de validité (photocopie de la rubrique IV du passeport européen pour animal de compagnie).
 - Certificat de stérilisation (pour un chien de 1^{ère} catégorie).
 - Évaluation comportementale prévue au II de l'article L. 211-13-1 du code rural.
 - Attestation spéciale d'assurance responsabilité civile.
 - Attestation d'aptitude délivrée après le suivi de la formation portant sur l'éducation et le comportement canins visée à l'article L. 211-13-1 du code rural.
- OU :
- Certificat de capacité délivré aux personnes exerçant l'une des activités citées au 1^{er} alinéa du IV de l'article L. 214-6 du code rural.

4. Engagements

- o Je m'engage à satisfaire en permanence aux conditions liées à la mise à jour de la vaccination antirabique de mon chien.
- o Je m'engage à satisfaire en permanence aux conditions liées à la souscription d'une assurance garantissant ma responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par mon chien. J'ai compris que les membres de ma famille sont considérés comme tiers au sens des présentes dispositions.
- o Je ne fais pas l'objet d'une mesure de tutelle ni d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire et je ne me suis pas fait retirer la propriété ou la garde d'un chien en application de l'article L. 211-11 du code rural.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Fait à :

Le

Signature du demandeur :

5. Informations pratiques

Merci de déposer ou d'adresser l'ensemble de votre dossier (demande + pièces justificatives) dans une enveloppe A4 à la mairie de votre domicile.

Lors du retrait du permis de détention, veuillez vous munir **de l'original** du passeport européen pour animal de compagnie de votre chien prévu par le règlement du Parlement européen et du Conseil n° 998/2003 du 26 mai 2003. **Aucun permis de détention ne pourra être délivré sans la présentation de ce passeport.**

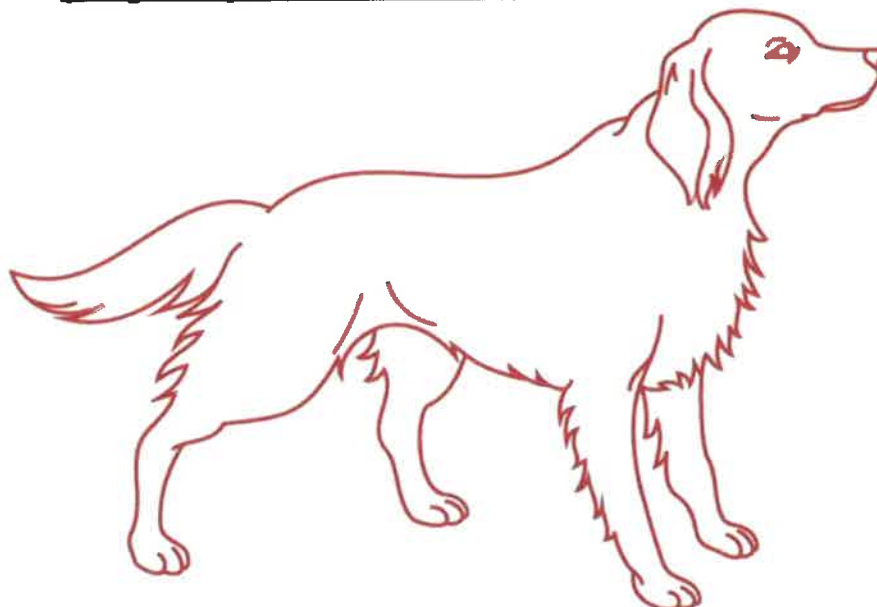
Pour le cas où vous seriez propriétaire ou détenteur de plusieurs chiens de 1^{ère} ou de 2^{ème} catégorie, veuillez déposer ou adresser **1 dossier par chien** à la mairie de votre domicile.

Formulaire de recensement des chiens sur le territoire de la commune de Pouilley-Français

Nom du chien :	
Caractéristiques du chien :	-Catégorie : -Race : -Couleur : -Date de naissance : -Taille : -Puce électronique : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON -Vaccination : si oui date.....
PROPRIETAIRE	
Nom - Prénom :	
Adresse postale :	
Coordonnées (Téléphone, mail) :	

***FICHE A RETOURNER PAR VOIE POSTALE OU DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE :
Mairie de Pouilley-Français– 10 place de la Mairie – 25410 POUILLEY – FRANÇAIS***

**Merci d'insérer ou coller une photo de votre chien dans cette zone.
(Obligatoire pour reconnaître votre chien en cas de besoin)**



Vos Données Personnelles

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 (modifiée en 2004 et 2018) et au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) : Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, nous vous informons que :

1. Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire font l'objet de traitements (Art.13 du RGPD) dont la finalité est le recensement des chiens errants sur le territoire communal, ce qui permettrait de joindre rapidement le propriétaire de ce dernier.
2. La base légale est fondée sur l'intérêt légitime de la mairie à disposer de ces données (Article 6.1.e du RGPD).
3. Les données seront conservées pendant toute la durée de votre résidence sur le territoire de la commune. Vous pouvez également en demander la suppression à n'importe quel moment en nous faisant la demande.
4. Le Maire de Pouilley-Français est responsable du traitement. Les destinataires des données, ainsi collectées, sont les services concernés de la collectivité et, le cas échéant, la gendarmerie.
5. En application des articles 15 et suivants du règlement susmentionné, vous pouvez, en vous adressant à la mairie de Pouilley-Français bénéficiaire d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données ou d'une limitation du traitement.

Pour faire valoir ces droits, ou pour toute autre demande concernant vos données personnelles, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données au 03.81.87.56.63 ou à l'adresse électronique rgpd@adat-doubs.fr

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits concernant vos données personnelles ne sont pas respectés, Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et les Libertés (CNIL).

Sur le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

Par voie postale : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Pourquoi faire vacciner mon chien ?

Le chien est un animal qui a besoin de passer du temps en extérieur. Il explore beaucoup, rencontre d'autres chiens, est parfois amené à vivre en collectivité. Tous ces facteurs l'exposent à de nombreuses maladies. Certaines sont bénignes mais les plus importantes sont graves et difficiles à traiter. Il est donc plus sûr d'avoir un chien protégé avant qu'il n'entre en contact avec ces maladies.

La vaccination est également une occasion d'effectuer une visite chez le vétérinaire chaque année. Votre animal est ainsi suivi et les problèmes qu'il pourrait rencontrer sont détectés le plus tôt possible.

La mise en place de la puce :

Insérée à tout âge, rapide, sans douleur et sans anesthésie (pas besoin !), la puce est implantée sous la peau, entre les omoplates ou au niveau du cou. Seul le vétérinaire est autorisé à réaliser l'opération. Avant l'identification, ce dernier réalise un check-up complet de l'animal. Cette démarche s'accompagne d'une inscription dans le Fichier National I-CAD, toujours effectué par le vétérinaire.

L'utilité d'une puce électronique :

A ce jour, la puce est le meilleur moyen d'assurer la traçabilité de votre animal. Le Fichier National d'Identification permet de connaître le détenteur de l'animal et surtout ses coordonnées, des informations essentielles si votre animal fugue ou se perd. C'est aussi le seul sésame qui permet à votre animal de voyager. Si vous avez dans l'idée de partir à l'étranger, n'oubliez pas que votre animal a besoin également d'un passeport.